

vées et, au nom de tous, M. le Président leur exprime ses sentiments de sincères condoléances.

\*\*

Le titre de la communication de M. Mestre : Fondation de la 1<sup>re</sup> Ecole des Arts et Métiers à Compiègne, en indique suffisamment l'intérêt, puisque c'est dans notre ville, de 1800 à 1806, que se sont écrites les premières pages de l'histoire de l'enseignement professionnel en France.

La nécessité et les directives de cet enseignement sont encore une des questions les plus brûlantes de notre époque ; aussi ne semble-t-il pas qu'il fût inutile de mettre à jour les documents que possèdent nos archives municipales sur le début d'une fondation qui fait partie de notre histoire locale et départementale.

M. de La Rochefoucauld-Liancourt avait fondé, en 1788, l'école de la Montagne, ainsi appelée parce qu'elle était établie sur la montagne de Liancourt.

Primitivement destinée à recueillir des orphelins, elle fut transformée, sous la Révolution, en une sorte de Prytanée militaire, où le nombre des élèves augmenta même à tel point qu'il fallut en installer une partie dans le château du fondateur que les événements avaient forcé à émigrer.

Rentré en France en 1799, M. de La Rochefoucauld obtint la translation de l'école, trop à l'étroit à Liancourt, au château de Compiègne, alors inhabité.

L'arrêté ministériel du 13 thermidor an IX déterminait à ce propos que l'école de Compiègne formerait l'une des quatre sections du Prytanée français avec le titre de Collège de Compiègne.

Le nombre des élèves pouvait être porté à 400. Le même arrêté spécifie, en outre, que

le collège de Compiègne est plus essentiellement industriel que les 3 autres : Saint-Germain-en-Laye, Paris et Versailles.

En 1800, à la suite d'une partie de chasse dans les environs de Compiègne, le Premier Consul vint à l'improviste visiter l'école jusque dans ses plus petits détails.

Lui-même interrogea les élèves et, après une longue conférence avec les Directeurs, il jugea que celle-ci devait prendre un autre essor et revêtir une organisation plus pratique et plus industrielle encore.

Ces conclusions du maître furent sanctionnées par le décret du 6 ventôse an XI (25 février 1803), qui transformait définitivement le Prytanée de Compiègne en Ecole des Arts et Métiers.

Sous la direction du ministre Chaptal, une Commission, composée des plus illustres savants de l'époque, tels que Monge, Berthollet, La Place, etc., fut chargée d'élaborer un plan d'études et des règlements adéquats à la nouvelle orientation de l'école.

Après avoir dit quelques mots sur les premiers directeurs : MM. Crouzet, Le Breton, Labatte, et sur plusieurs professeurs, dont l'un d'eux, M. Jumel, a été l'objet d'une étude de la part de M. de La Chanonie, M. Mestre a relevé quelques anecdotes qui lui ont permis de faire entrevoir ce que fut, à ses débuts, la vie et la marche de l'établissement.

Mais l'école ne pouvait rester indéfiniment dans les bâtiments où elle avait été abritée provisoirement.

Le château de Compiègne est, en effet, une demeure princière dont le luxe et l'architecture ne pouvaient manquer de rappeler à Napoléon la destination primitive.

Aussi, un arrêté du 5 septembre 1806 ordonna-t-il que l'école fut transférée à Châlons-sur-Marne, dans les bâtiments de l'ancien séminaire, qui furent aussitôt appropriés et mis à sa disposition.

---

Après le départ de l'École, il y eut de grosses réparations à faire au château. Elles durèrent près de trois ans et furent conduites par l'architecte Berthaud.

Désormais, le Palais de Compiègne se trouvait rendu à son antique destination de résidence royale et le souvenir de l'école qui y fut abritée pendant près de 7 ans, s'y est effacé bien vite derrière le faste de la présence napoléonienne.

\*\*

L'histoire de Montigny-Lengrain, dont M. l'Abbé Saincir a donné lecture des premiers chapitres, nous a aussitôt intéressés par son fond sérieux de documentation et par sa méthodique clarté d'exposition.

Cet ouvrage, présenté d'abord par une introduction sans prétention et trop modeste à notre gré, ne pourra être que le bienvenu parmi nos collections de monographies locales.

Montigny-Lengrain, situé aux limites du département de l'Aisne et de l'Oise, a conséquemment suivi, au point de vue historique, les diverses fortunes de notre région. Ce qui nous est prouvé par toutes les sources sur lesquelles M. l'Abbé Saincir établit tout ce qu'il avance.

Faisant tout d'abord état des importantes trouvailles archéologiques faites sur le sol de la commune, particulièrement au lieu dit le « Châtelet », l'auteur conclut, avec raison, à l'existence d'une importante station gauloise avec enceinte et, peut-être, oppidum.

A l'époque carolingienne, cet oppidum se trouvait fortifié et son importance était telle que Louis IV dut venir avec une armée en faire le siège, pour réduire à l'obéissance un certain Serle dont les brigandages désolaient la région.

Montigny, après cet assaut, devint « Château du Roi » ; cela ne l'empêcha pas de retomber,